



|             |        |    |
|-------------|--------|----|
| 5.0 crédits | 30.0 h | 2q |
|-------------|--------|----|

|   |  |
|---|--|
| Enseignants:                                  | Renchon Jean-Louis ; Dandoy Nathalie ;   |
| Langue d'enseignement:                        | Français   |
| Lieu du cours                                 | Louvain-la-Neuve   |
| Thèmes abordés :                              | Les objectifs assignés au cours permettent de déterminer tant son contenu que les méthodes pédagogiques auxquelles il pourrait être recouru. Chaque année, l'enseignant ou l'équipe d'enseignants responsables du cours veilleront à déterminer les pratiques en droit de la personne et de la famille qui mériteraient d'être étudiées et analysées. Ces pratiques peuvent être de nature très diverse. On ne fera qu'épingler quelques exemples : - l'activité des espace-rencontres ' les types d'expertises spécifiques aux procédures en matière familiale - les pratiques des organismes d'adoption et des autorités centrales ' le calcul des pensions et contributions alimentaires ' les pratiques en matière de partage des biens - les pratiques de négociation et de conciliation des avocats spécialisés en matière familiale.  |
| Acquis d'apprentissage                        | <p>Ce cours tend à privilégier l'approche concrète des différentes pratiques sociales et juridiques mises en 'uvre pour la régulation des relations familiales. Il s'agira de partir de ce que font concrètement sur le terrain les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans le champ de la vie privée, affective et familiale, afin d'une part de comprendre et d'analyser leurs pratiques respectives et d'autre part d'en apprécier le caractère pertinent et opérationnel tant au regard des buts sociaux ou humains poursuivis que de leur conformité avec les règles de droit applicables. Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en 'uvre.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants : | Examen oral.   |
| Méthodes d'enseignement :                     | Les étudiants contribueront autant que les enseignants à décrire le contenu des pratiques qui auront été retenues et à procéder à leur analyse, sur la base de tous les matériaux disponibles qui pourront être recueillis. De façon à pouvoir bénéficier de l'apport des acteurs de terrain eux-mêmes, le cours sera organisé sous la forme d'un ou de plusieurs séminaires auxquels des praticiens seraient expressément associés.   |
| Faculté ou entité en charge:                  | BUDR   |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |        |         |           |   |
|--|--------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle  | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Master [120] en droit (horaire décalé)                                   | DRHD2M | 5       | -         |  |
| Master [120] en droit  | DROI2M | 5       | -         |  |